



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Liberté d'informer en zone de conflit

Question écrite n° 26962

Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des médias en Irak. En octobre 2019, au début des grandes manifestations contre la corruption et la précarité dans le pays, le gouvernement a fait usage de la force contre les manifestants. De nombreuses ONG et gouvernements ont dénoncé ces répressions qui auraient coûté la vie à pas moins de 600 manifestants entre le mois d'octobre 2019 et le mois de janvier 2020, selon Amnesty International. Ces exactions auraient été commises par les forces de sécurité irakiennes et les milices pro-iraniennes du groupe Hachd al-Chaabi. Durant le week-end du 5 au 6 octobre 2019, plusieurs médias locaux et internationaux couvrant les faits auraient fait l'objet de violentes intimidations par des factions armées. En effet, ils auraient subi des lynchages par des commandos d'hommes masqués et lourdement armés, ainsi que des dégradations de leurs équipements, selon le quotidien *L'Orient-le-Jour*. De nombreux blogueurs, comme Omar Mohammed, très populaire en Irak, ont également fait l'objet de menaces de mort à cause de leurs publications. Un peu plus tôt dans la semaine du 30 septembre 2019, les connexions internet auraient été progressivement déconnectées dans tout le pays afin qu'aucune information ne circule, selon de nombreux médias du monde entier. Depuis l'élection des nouvelles autorités en 2018, les atteintes à la liberté d'expression ainsi qu'à la liberté de la presse se font de plus en plus nombreuses. Dans un environnement ultra politisé, les médias seraient régulièrement pris à parti par les autorités qui feraient preuve d'une extrême violence. Celles-ci justifient souvent leurs actes au nom de « l'intégrité, l'unité et des intérêts politiques et économiques » du pays. Selon Reporters Sans Frontières, une « liste noire » composée principalement de journalistes irakiens aurait été établie par les autorités irakiennes en septembre 2019. Ces personnalités menaceraient les autorités de dévoiler des informations personnelles sur le gouvernement. Le gouvernement en place les accuserait en retour d'alimenter la révolte. Face à ces atteintes à la liberté de la presse et à la liberté d'opinion, elle lui demande quelles mesures la France entend prendre afin de garantir une pratique sans entrave de l'activité des médias en Irak et plus largement dans les zones de conflits.

Texte de la réponse

Dans le contexte du mouvement de protestation qui a débuté en octobre 2019 à Bagdad et dans le Sud du pays, de graves violences ont été perpétrées à l'encontre des manifestants, des activistes de la société civile et des journalistes irakiens. La France a fermement condamné l'usage excessif et disproportionné de la force contre les manifestants, ainsi que les intimidations et les pressions exercées à l'encontre de la société civile, notamment les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme. Elle a exprimé publiquement sa préoccupation et ses condamnations à de nombreuses reprises dans plusieurs déclarations officielles en date du 5 octobre, du 28 octobre, du 6 novembre, du 29 novembre, du 4 décembre 2019 et du 6 février 2020. La France est également active pour mobiliser la Communauté internationale dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies, où elle a rappelé le 3 décembre dernier au Conseil de sécurité que "les menaces (...) comme les intimidations à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme doivent cesser". Elle a enfin joué un rôle moteur dans l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 13 décembre

dernier, d'une déclaration qui condamne fermement les violences. La France est par ailleurs engagée sur le terrain pour soutenir l'action des journalistes en Irak. Elle soutient depuis plusieurs années des projets d'appui aux médias, par le biais de financements du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de l'Agence française de développement (AFD), dédiés notamment à son opérateur Canal France International. Elle a mobilisé près de 500 000€ à cette fin depuis 2017. Convaincus que la liberté de la presse est une clé de la consolidation démocratique et de la stabilisation de l'Irak, la France a décidé d'accroître cet effort : son fonds de solidarité pour les projets innovants financera en 2020 et 2021 un projet centré sur la place des femmes dans les médias en Irak et au Yémen. L'AFD vient également de lancer le projet "Qarib", doté de 10 M€ sur cinq ans dans quatre pays dont l'Irak, qui vise à favoriser un journalisme de qualité, au service de la participation des citoyens et de la cohésion sociale. Bien sûr, ces projets seront menés à bien dans la mesure où la crise du Covid-19 le permettra.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Cazarian](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26962

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1377

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3132